

Questionnaire d'admissibilité à Accès Vie

ÉTAPE 1 DIFFÉRÉ

POUR TOUTE RÉPONSE "OUI" :

- Non admissible

"NON" À TOUTES LES RÉPONSES :

- Se qualifie pour une protection permanente jusqu'à 50 000 \$*
- Peut poursuivre à l'étape 2*
 - Protection permanente et/ou temporaire (T15, T20, T25) jusqu'à 200 000 \$*

*Pour les étapes 1 et 2 (DIFFÉRÉ et DIFFÉRÉ PLUS), si le décès survient dans les 2 premières années suite à une maladie, le montant d'assurance payable sera équivalent au montant des primes versées plus un intérêt de 3 %.

ÉTAPE 1 – DIFFÉRÉ : Maximum de 50 000 \$ – Protection permanente (V100) seulement

1) Au cours de votre vie, avez-vous reçu un diagnostic et/ou été traité pour l'une des maladies suivantes :

- Syndrome immunodéficientaire acquis (SIDA) ou subi des tests ayant donné un résultat séropositif au virus de l'immunodéficience humaine (VIH)?
- Insuffisance cardiaque, cardiomyopathie ou un trouble du rythme cardiaque (arythmies) ayant nécessité l'implantation d'un pacemaker?
- Fibrose kystique, maladie d'Alzheimer, démence, chorée de Huntington, maladie de Parkinson, sclérose latérale amyotrophique (SLA ou maladie de Lou Gehrig), dystrophie musculaire, dystrophie myotonique, ou toute forme d'ataxie?
- Maladie respiratoire chronique qui requiert l'administration quotidienne d'oxygène (excluant l'apnée du sommeil)?
- Pour les personnes de moins de 18 ans, diabète de type 1, paralysie cérébrale, cardiopathie congénitale, trisomie 21 ou trouble du spectre de l'autisme (TSA)?

2) Au cours des trois (3) dernières années, avez-vous souffert de ou été traité pour une leucémie, un lymphome, une tumeur maligne ou toute forme de cancer (sauf un carcinome basocellulaire)?

3) Au cours des douze (12) derniers mois :

- Avez-vous été reconnu coupable d'une infraction criminelle (incluant les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies) ou êtes-vous en attente d'un jugement pour infraction criminelle?
- Avez-vous consommé des drogues dures qui n'étaient pas prescrites par un médecin, ou avez-vous pris de la méthadone, avec ou sans ordonnance d'un médecin?

4) Présentement :

- Êtes-vous hospitalisé ou dans un établissement de soins infirmiers, y compris un centre ou un foyer destiné aux personnes en perte d'autonomie?
- Êtes-vous confiné au lit ou à un fauteuil roulant?
- Êtes-vous sous investigation ou en attente d'investigation à des fins diagnostiques?

5) Pour les personnes âgées de 15 ans et plus, votre poids est-il plus élevé que le poids correspondant à votre taille indiqué dans le tableau ci-dessous?

Taille/pieds	Poids/livres	Taille/mètres	Poids/kilogrammes
4'8" – 4'10"	230	1,42 – 1,49	105
4'11" – 5'1"	260	1,50 – 1,56	118
5'2" – 5'4"	285	1,57 – 1,64	129
5'5" – 5'7"	310	1,65 – 1,72	141
5'8" – 5'10"	335	1,73 – 1,79	152
5'11" – 6'1"	365	1,80 – 1,87	165
6'2" – 6'4"	390	1,88 – 1,95	177
6'5" – 6'7"	415	1,96 – 2,01	188

ÉTAPE 2 DIFFÉRÉ PLUS

POUR TOUTE RÉPONSE "OUI" :

- Admissible à l'étape 1 – Différé*

"NON" À TOUTES LES RÉPONSES :

- Se qualifie pour une protection permanente et/ou temporaire (T15, T20 ou T25), jusqu'à 200 000 \$*
- Peut poursuivre à l'étape 3
 - Prestation au décès immédiate

*Pour les étapes 1 et 2 (DIFFÉRÉ et DIFFÉRÉ PLUS), si le décès survient dans les 2 premières années suite à une maladie, le montant d'assurance payable sera équivalent au montant des primes versées plus un intérêt de 3 %.

ÉTAPE 2 – DIFFÉRÉ PLUS : Maximum de 200 000 \$ – Protection permanente (V100) et/ou temporaire (T15, T20, T25)

1) Pour les personnes âgées de 15 ans et plus, votre poids est-il plus élevé que le poids correspondant à votre taille indiqué dans le tableau ci-dessous?

Taille/pieds	Poids/livres	Taille/mètres	Poids/kilogrammes
4'8" – 4'10"	190	1,42 – 1,49	86
4'11" – 5'1"	200	1,50 – 1,56	91
5'2" – 5'4"	220	1,57 – 1,64	100
5'5" – 5'7"	240	1,65 – 1,72	109
5'8" – 5'10"	260	1,73 – 1,79	118
5'11" – 6'1"	280	1,80 – 1,87	127
6'2" – 6'4"	300	1,88 – 1,95	136
6'5" – 6'7"	330	1,96 – 2,01	149

2) Au cours des cinq (5) dernières années :

- Avez-vous subi une amputation à la suite d'une maladie?
- Avez-vous souffert de ou été traité pour une maladie des reins chronique ou une maladie du foie chronique (y compris une cirrhose, une fibrose, une hépatite C ou tout autre type d'hépatite chronique)?
- Avez-vous subi une greffe d'organe ou de moelle osseuse ou vous a-t-on conseillé de subir une telle intervention en raison de votre état de santé?
- Avez-vous été traité pour usage de drogues ou d'alcool, adhéré à des groupes de soutien ou vous a-t-on recommandé de réduire votre consommation ou de recevoir des traitements?

3) Au cours des trois (3) dernières années :

- Pour la crise cardiaque, l'angine de poitrine ou les maladies des valves cardiaques :
 - Avez-vous reçu un diagnostic et/ou été traité par anticoagulant?
 - Avez-vous subi ou êtes-vous en attente d'une chirurgie (pontage, angioplastie ou pose d'un stent)?
- Pour l'accident vasculaire cérébral (AVC), l'ischémie cérébrale transitoire (ICT) ou la maladie vasculaire des bras et/ou des jambes (sauf varices ou phlébite superficielle) :
 - Avez-vous reçu un diagnostic et/ou été traité par anticoagulant?
 - Avez-vous subi ou êtes-vous en attente d'une chirurgie?

4) Au cours des douze (12) derniers mois :

- Suite à une dépression ou tout trouble de santé mentale :
 - Avez-vous été hospitalisé?
 - Votre médication a-t-elle été modifiée (ajout ou remplacement d'un médicament, hausse ou baisse du dosage)?
 - Avez-vous cessé de prendre vos médicaments sans que votre médecin vous ait conseillé de le faire?
- Avez-vous subi une chirurgie à la suite d'un anévrisme ou êtes-vous en attente d'une telle chirurgie?
- Si vous souffrez de diabète, votre médication a-t-elle été modifiée (ajout ou remplacement d'un médicament, hausse ou baisse du dosage)?

**ÉTAPE 3
IMMÉDIAT
PLUS**

POUR TOUTE RÉPONSE "OUI" :

- Admissible à l'étape 2 – Différé Plus

"NON" À TOUTES LES RÉPONSES :

- Se qualifie pour une protection immédiate permanente et/ou temporaire, jusqu'à 300 000 \$

ÉTAPE 3 – IMMÉDIAT PLUS : Maximum de 300 000 \$ - Protection permanente (V100) et/ou temporaire (T15, T20, T25)

1) **Au cours des cinq (5) dernières années**, avez-vous souffert de ou été traité pour une leucémie, un lymphome, une tumeur maligne ou toute forme de cancer (sauf un carcinome basocellulaire)?

2) **Au cours des douze (12) derniers mois**, votre poids a-t-il diminué de 10 % ou plus (sauf à la suite d'un régime alimentaire ou d'un accouchement)?

3) **Au cours des (2) prochaines années :**

a. Serez-vous amené à voyager dans des régions de guerre, de conflit ou à haut risque?

En cas de doute, veuillez vous référer à la liste des pays pour lesquels il y a l'avertissement « Éviter tout voyage » ou « Éviter tout voyage non-essentiel » du site officiel du Gouvernement du Canada : <https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>.

b. Avez-vous l'intention de résider à l'extérieur du Canada ou des États-Unis pour une durée de plus de 6 mois?

4) **Antécédents familiaux :**

Un membre de votre famille immédiate (père, mère, frère ou sœur) a-t-il reçu le diagnostic de l'une des maladies suivantes :

a. Maladie de Huntington ou maladie polykystique des reins avant l'âge de 60 ans?

b. **Pour les personnes âgées de moins de 3 ans**, fibrose kystique?

Note importante : Le montant d'assurance pour une protection Accès vie est déterminé en fonction de l'âge et des réponses données aux questions de chaque étape et ne peut dépasser le montant pour lequel l'assuré principal se qualifie. Dans le cas où l'assuré principal détient plusieurs protections Accès Vie auprès de iA Groupe financier et de iA Excellence, les montants d'assurance sont combinés. Le montant total de l'ensemble de ces protections ne peut en aucun cas dépasser le montant d'assurance pour lequel l'assuré principal se qualifie au moment de l'entrée en vigueur du plus récent contrat Accès Vie.

CONCEPT LIGNE DE VIE

Vous cherchez des occasions d'offrir à vos clients des produits additionnels en une même fois? Il y a un moyen très simple avec iA Excellence Ligne de vie. Avec seulement 2 courtes questions, votre client peut souscrire une assurance cancer et une assurance invalidité à partir d'une seule proposition. Une solution facile pour obtenir une protection pour tous les imprévus que la vie peut apporter.

QUESTIONS ADDITIONNELLES POUR SOUSCRIRE :

PROGRAMME CANCER

RÉPONSE "NON" :

- Admissible à l'assurance cancer jusqu'à 50 000 \$

Maximum de 50 000 \$ – Assurance cancer

- 1) Souffrez-vous, avez-vous souffert, avez-vous constaté des signes ou des symptômes pour lesquels vous n'avez pas encore consulté de médecin, ou êtes-vous en attente de résultats d'un test concernant les affections ou conditions médicales suivantes : leucémie, lymphome, tumeur maligne ou toute forme de cancer?

PROGRAMME ACCI-JET

RÉPONSE "OUI" :

- Admissible à l'assurance invalidité jusqu'à 1 000 \$ par mois

Maximum de 1 000 \$ par mois – Assurance invalidité en cas d'accident ou de blessure musculaire ou ligamentaire

- 1) Exercez-vous un travail rémunérateur à raison d'un minimum de huit mois par année et 21 heures par semaine et êtes-vous présentement au travail actif sans aucune limitation ni restriction due à une maladie ou à une blessure ?